

années tant de beaux monumens d'utilité publique, ne tardera pas à ériger un bon établissement pour les aliénés. Il y avait autrefois dans l'hôpital de la Grave de Toulouse 80 à 90 aliénés. Depuis 15 ans, époque des premières améliorations, la population de cet hospice s'est élevée jusqu'à près de 300. On y comptait 293 aliénés en 1836.

Alby.— Depuis long-temps M. Decazes, préfet d'Alby, méditait la construction d'une maison d'aliénés pour le département du Tarn. En 1830, ce projet a été repris avec une grande activité, et, dès l'année 1832, les constructions ont commencé. Le programme a été demandé à M. l'abbé Jamet, supérieur des dames du Bon-Sauveur de Caen. Cet établissement est situé dans un faubourg d'Alby, sur la route de Toulouse. Outre un ancien château, qui a 22 mètres de longueur, et trois maisons voisines, habitées par huit religieuses du Bon-Sauveur, par dix novices, par une trentaine de sourdes et muettes, six demoiselles et deux aliénés; on a construit un bâtiment qui a 83 mètres de longueur, deux étages destinés aux aliénés: un second corps de bâtiment, parallèle à celui-ci, complétera le quartier réservé à ces malades. Je ne peux approuver les étages qu'offrent ces constructions, la disposition des bâtimens rendra presque impossible l'isolement des fous, d'après le caractère de leur délire.

Nantes.— *Le Sanitat*, hôpital général de la ville de Nantes, destiné à recevoir des vieillards, des infirmes, des enfans et des aliénés des deux sexes, avait son entrée sur le beau quai qu'on nomme la *Fosse*. Les ha-

bitations des aliénés étaient affreuses. Nulle part, je n'ai vu plus de luxe de serrures, de verroux, de barres de fer pour raffermir les portes des cachots. Ces cachots étaient pavées en grès comme les rues. De petites ouvertures pratiquées à côté de la porte, étaient garnies de barres de fer et d'un volet. Tout près de cette ouverture, il appendait une chaîne scellée au mur par un bout, et portant à son autre extrémité un vase en fonte, ressemblant assez bien à un sabot, dans lequel les alimens étaient déposés et passés à travers les barreaux des ouvertures. Ce déplorable état avait depuis long-temps éveillé la sollicitude du pays; depuis long-temps l'administration voulait le voir cesser, et faire construire un établissement d'aliénés digne de la ville de Nantes. Le docteur Tréluyet, médecin en chef du Sanitat, ne fut pas le dernier à entrer dans cette voie d'humanité et de réforme. Il sollicita l'administration locale, et adressa plusieurs mémoires au ministre de l'intérieur. Mon honorable confrère et moi, accompagnés de plusieurs membres de l'administration, visitâmes en 1821 l'ancien couvent de Saint-Jacques, qui avait été considérablement augmenté avant de le convertir en dépôt de mendicité. Ce dépôt venait d'être supprimé. On ne cessa, depuis, de s'occuper de la translation du Sanitat dans ce local si favorablement situé. M. de Tollenare, receveur des hospices, fut un des plus ardens promoteurs du nouvel établissement. Il vint à Paris, et se rendit en Angleterre pour étudier les établissemens d'aliénés. Il traça un programme et en développa les détails. Enfin en 1832, on

disposa les anciens bâtimens du couvent et du dépôt, pour recevoir les pauvres, les infirmes, les vieillards, les épileptiques, les orphelins, etc. La division des aliénés fut faite à neuf, elle est située sur un vaste terrain au nord des bâtimens de l'hospice dont elle est séparée dans toute son étendue, par un espace de 10 à 12 mètres de longueur. Dans toute la longueur de cet espace, s'élève une galerie, et sur cette galerie s'adossent perpendiculairement huit pavillons parallèles entre eux, séparés par autant de préaux, n'ayant qu'un rez-de-chaussée, à l'exposition du sud-est. De ces pavillons, la vue s'étend sur la Loire et sur une vaste campagne à travers des jardins qui servent de promenoirs aux aliénés qui les ont plantés. Chaque sexe habite quatre de ces pavillons qui forment une section. La section des hommes est séparée de celle des femmes par une grande prairie qui unit à la Loire les bâtimens centraux de l'hospice. Chaque corps de bâtiment est desservi par un préau planté d'arbres, orné d'une pelouse et terminé par une galerie dont les grillages n'arrêtent ni l'air ni la lumière. Chacun se compose : 1° d'un réfectoire servant d'ouvroir, entouré d'armoires, de tables et de sièges; 2° d'un dortoir contenant 24 lits, dont quatre affectés à des demi-pensionnaires; 3° d'un petit pavillon qui contient quatre chambres pour des pensionnaires, une autre chambre pour les domestiques, et d'un salon de réunion, d'où l'on descend par un escalier dans les jardins. Ces huit pavillons sont destinés à recevoir les aliénés tranquilles. Les aliénés agités, malades, gâteux, devraient habiter des constructions dont on a jeté les fon-

demens à l'extrémité de chaque section. En attendant, les aliénés n'ont à leur usage que les huit corps de bâtiment dont j'ai parlé plus haut. Nul doute que l'administration ne termine bientôt ce magnifique établissement. Un parloir spécial à chaque sexe, un atelier couvert, complètent les deux divisions. La chapelle où les aliénés ont des places réservées, les cuisines, la lingerie, en un mot les services généraux sont communs à tout l'hospice, dont le quartier des aliénés est une division. M. le docteur Bouchet, ancien élève de la Salpêtrière, nommé en 1834 médecin en chef de Saint-Jacques, a établi dans cette maison un ordre admirable. Un réglement, en fixant les attributions de chacun, a laissé un grand pouvoir au médecin qui est secondé par un élève. Un infirmier-major a la direction du personnel; il surveille les infirmiers, il surveille et dirige les travaux des aliénés. Il doit se conformer aux ordres du médecin dont il est l'agent immédiat. Une sœur pour chaque section a le soin des malades, des alimens et des vêtemens. Dans la section des femmes, la sœur distribue et dirige les travaux. Les gens de service sont pris hors de la maison et parmi les aliénés convalescens. Les principaux devoirs des serviteurs sont tracés dans le livret qui est remis à chacun d'eux.

La première pensée du médecin qui a si utilement organisé le service de cette maison, celle qui domine toutes ses vues de traitement, a été d'assujétir les malades à une grande habitude d'ordre, et à les appliquer à tous les travaux dont ils sont capables; pour les encourager, il est donné une récompense aux travailleurs :

aussi est-il peu de maisons où les aliénés travaillent en plus grand nombre et paraissent jouir de plus de liberté. La population moyenne pendant l'année 1835, ayant été de 207 aliénés, le terme moyen des ouvriers a été de 172.

Au 1^{er} janvier 1835, il existait 171 aliénés à l'hospice Saint-Jacques, il en est entré 106 dans le cours de l'année. Sur ce nombre il y avait 123 hommes, 154 femmes.

Aurillac. — Le nouvel établissement des aliénés du département du Cantal, fondé en 1836, mérite d'être mentionné à la suite de l'hospice de Saint-Jacques de Nantes, avec lequel il a une grande analogie; il est construit sur les terrains de l'hospice civil, dont il est une grande division. Le plan adopté réunit les conditions les plus favorables pour rendre faciles le service, la surveillance et la propreté. Sur un bâtiment d'une très grande étendue, on a élevé perpendiculairement huit pavillons, formant deux sections: une pour les hommes; l'autre, pour les femmes, séparés les uns des autres par un préau. Chaque préau, bâti sur trois côtés, à rez-de-chaussée, est fermé d'un côté par une grille qui laisse échapper la vue sur de vastes jardins plantés de 5,000 muriers et sur la campagne. Il est semé en gazon, et a une fontaine jaillissante. Ces deux sections sont elles-mêmes séparées par un bâtiment central, qui renferme des salles de bains pour les deux sexes, des parloirs, des salles communes, un cabinet pour le médecin, etc. Elles sont abondamment pourvues d'eau, à l'aide d'une retenue faite en amont de la rivière. M. de La Marre, pré-

fet du Cantal, de concert avec l'administrateur des hospices d'Aurillac, et le conseil général du département, a réalisé la généreuse pensée de ce bel établissement, qui pourra recevoir jusqu'à 200 malades. Un médecin-économiste administre; des sœurs de la charité prodiguent leurs soins aux malades et sont secondées par un nombre suffisant d'infirmiers. Les services généraux, établis dans l'hôpital, desservent la division des aliénés.

Rennes. — Les aliénés de Rennes étaient reçus dans la maison de force qui est devenue une maison centrale de détention, et à Saint-Méen. Dans la maison de force, l'on voyait et l'on voit encore deux préaux carrés, entourés chacun de trente cellules, bâties sur leurs quatre côtés. Ces loges n'ont que 7 pieds en tout sens, les murs ont 18 pouces; elles sont pavées comme les rues. Au centre de chacune, et à fleur du sol, il existe un trou qui sert de latrines; ce trou est bouché avec un moellon ou avec un tampon de paille, il conduit les matières dans un égout qui rampe sous les loges. La plupart des malades, lorsque je les visitai pour la première fois, n'avaient que de la paille, et une couverture. L'aspect sombre et triste de ces habitations, la mauvaise odeur qu'elles exhalaient, les mauvais soins que recevaient les aliénés confiés à un geôlier, avaient depuis long-temps fait desirer que les aliénés fussent retirés d'un lieu plus capable d'augmenter la maladie que de la guérir. Dès l'année 1826, on songea sérieusement à améliorer le sort des aliénés de ce département. Enfin, en 1835, ces malheureux furent tous réunis dans la maison de Saint-Méen.

Saint-Méen est un ancien établissement situé au levant, dans un des faubourgs de la ville de Rennes, destiné autrefois à recevoir des individus renfermés par lettres de cachet et quelques aliénés. Depuis la révolution, cet établissement fut confié à des sœurs de la Charité qui traitaient les teigneux, élevaient des petits enfans et recevaient des aliénés payant pension.

Le logement des employés, des religieuses, les cuisines, les réfectoires, des salles communes occupaient les divers étages des bâtimens qui entourent la cour d'entrée. Quelques aliénés tranquilles habitaient des chambres à un ou à plusieurs lits, quelques couchettes étaient entourées de clairvoies pour empêcher les malades de quitter leur lit ; c'est ce qu'on appelle des *cages*. Les furieux occupaient des cellules irrégulièrement distribuées au rez-de-chaussée de divers bâtimens de la maison. Elles prenaient jour sur les jardins, quelques-unes étaient fermées par une grille de fer et par une porte pleine en bois. A l'entrée du jardin, à droite, on avait construit, en bois très épais, six cellules, trois de chaque côté d'un corridor commun. Ces cellules étaient extrêmement sombres, ne recevant le jour pour toutes que par une seule croisée et par la porte du corridor. Cet état de choses heureusement n'existe plus ; des agrandissemens considérables et d'utiles améliorations ont été faits à la maison de Saint-Méen, devenue maison unique d'aliénés pour la ville de Rennes et le département d'Ile-et-Vilaine. On a adossé sur les côtés de la façade des anciennes constructions, donnant sur les jardins, deux corps de bâtimens en retour et en ailes,

réunis par un troisième bâtiment. L'on a ainsi formé une vaste cour entourée d'un portique d'un aspect élégant ; d'où l'on communique à droite et à gauche avec la division des hommes et des femmes. De ce portique, on se rend dans les préaux des aliénés furieux. On doit regretter que l'architecte n'ait point vu ce qui a été fait ailleurs. Il aurait beaucoup moins rapproché les habitations les unes des autres, il n'aurait point formé des cellules avec des cloisons en planche. Il n'aurait pas construit un escalier tout en bois et extrêmement sonore. Il est évident que le moindre bruit, le moindre mouvement qui se font dans les cellules, que les pas des personnes qui montent ou descendent les escaliers, troublent la tranquillité des malades et leur causent de l'effroi. Les salles de bains sont élevées d'un étage, relativement aux habitations des furieux ; elles sont au rez-de-chaussée des anciennes constructions. On aura souvent beaucoup de difficulté pour conduire les furieux au bain, à cause de l'éloignement et de l'escalier. Les cris de ces malades se feront entendre de tout l'établissement. Au reste, les aliénés tranquilles sont dans des dortoirs très propres, mangent dans des réfectoires, ont des salles de réunion et peuvent se rendre dans un très grand jardin. On reçoit des pensionnaires à divers prix de pension. L'on distribue du cidre aux pauvres et du vin aux pensionnaires. Un économe est chargé de la partie matérielle de la maison et de la tenue des écritures. On admire ici comme partout le zèle et le dévouement des sœurs de la Charité, qui le dirigent sous la surveillance de la commission administrative des

hospices. Il y avait en 1833, 175 aliénés des deux sexes. Le docteur Chambeyron, ancien élève de la Salpêtrière, nommé médecin en chef de cette maison, est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1836. Nul doute que ce médecin ne rivalise de zèle avec ses collègues de Rouen, de Nantes, de Toulouse, qui comme lui sont sortis de la même école.

Si je me suis permis de critiquer quelques dispositions de l'établissement de Saint-Méen, je l'ai fait parce que les vues qui ont dirigé les constructions nouvelles étaient excellentes; parce que, malgré ces imperfections, l'établissement de Saint-Méen n'en honore pas moins la ville de Rennes, et n'en est pas moins un grand bienfait pour le pays.

Lafond.—Les aliénés de la Charente-Inférieure étaient reçus dans l'hôpital général de La Rochelle, où ils habitaient deux préaux bâtis et entourés de cellules à rez-de-chaussée. Le mauvais état de ces habitations n'était point compensé par l'effet des bons soins que les aliénés recevaient des religieuses directrices de cet hospice. Les loges étaient étroites, pavées comme les rues, humides; la literie n'était guère meilleure, surtout pour les malades agités et sales. Les furieux étaient quelquefois mis aux chaînes. L'administration départementale a créé un bel établissement spécial dans le petit village de Lafond, près La Rochelle. Un bon système de distribution générale et de construction a présidé à l'érection de cet établissement. On y voit plusieurs quartiers, chacun avec une cour plantée et une fontaine au milieu. On y voit des salles communes, des salles de

travail, des promenoirs couverts. Les latrines sont isolées des bâtimens. Non-seulement les sexes, mais les différentes espèces de folie, et les convalescens peuvent facilement être séparés. Le service et la surveillance y sont extrêmement faciles. Cet établissement fut ouvert le 1^{er} décembre 1829, non-seulement aux aliénés pauvres des hôpitaux et aux aliénés riches du département de la Charente-Inférieure, mais aussi aux aliénés des départemens voisins. Le docteur Fromentin Despeux, nommé médecin de cette maison, la dirige avec autant d'habileté que de zèle. Elle avait reçu du 1^{er} décembre 1829 au 1^{er} novembre 1834, 171 aliénés, ce qui donne 34 pour la moyenne des admissions annuelles. Des succès déjà obtenus par le médecin ont augmenté la population qui ne tardera pas à s'élever à 200. Des religieuses dirigent les services sous la surveillance d'une commission administrative; au médecin seul appartient la direction du service médical.

Le Mans.—On se ferait difficilement une idée de l'état des aliénés dans la ville du Mans tel qu'il était autrefois; qu'il me suffise de dire qu'ils habitaient de vrais cachots, qu'ils étaient confondus avec des prisonniers, qu'ils étaient enchaînés et qu'ils ne pouvaient entrer dans l'hôpital qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans la prison, où ils étaient retenus pour être traités et pour être interdits. Ces malheureux sont aujourd'hui dans une belle maison de santé bâtie depuis quelques années par les soins de l'administration départementale. Il est impossible d'offrir une ordonnance de construction plus simple, plus saine et plus favorable